

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961  
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation  
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 20 novembre 2012, le nom, le sigle (abréviation), l'emblème et le drapeau de l'«Organisation Internationale de la Francophonie», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
  - en français: Organisation Internationale de la Francophonie
  - en anglais: The International Organisation of La Francophonie
- b. le sigle (abréviation)
  - en français: OIF
  - en anglais: IOF
- c. l'emblème



- d. le drapeau



20 novembre 2012

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle